Tél.: Bureaux : 04 74 92 40 28 Permanence : 04 74 92 47 62

Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan

E-mail: contact@sepecc.fr Adresse: 232, rue du stade 38890 Montcarra

## ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE N° 2023 02 02

De M. Jean-Marc PENET, GRADE technicien territorial,

## Le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 5211-9

Considérant que M. Jean-Marc PENET, technicien territorial, exerce les fonctions de Responsable des Services Techniques,

## **ARRETE**

**Article 1 :** M. le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Jean-Marc PENET, technicien territorial, pour :

les bons de commande à hauteur de 20 000 € H.T.,

à compter du 01/03/2023.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site web du Syndicat, Le 23/02/2023
- notifié à l'intéressé(e).

Ampliation est adressée au :

- représentant de l'Etat le ... 23/22/2023
- Comptable de la collectivité.

Fait à Montcarra, le ..23.1.02.1.2.23 Le Président,

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN

38890 MONTCARRA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification Notifié le ... 23/02/10023......

Signature de l'agent